

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 juillet 2020

Convocation adressée le 29/06/2020

L'an deux mil vingt, le 03 juillet, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale BEDET, Maire sortant de la commune de CUREL.

Présents: Mme Pascale BEDET, Mr David COLIN, Mme Angélique HUGUIN, Mme Anaïs JOLY, Mr GREFF Benjamin, Mr BECART Sylvain, Mme Sylvie COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mr Luc COLIN, Mme Nicole KRILL

Absents excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame Angélique HUGUIN

ORDRE DU JOUR :

- *Installation du Conseil Municipal*
- *Election du Maire*
- *Détermination des postes d'Adjoints*
- *Election des Adjoints*
- *Indemnités Maire et Adjoints*

08/2020 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale Bédet, Maire sortant, qui déclare installer dans leur fonction de conseiller municipal :

- HUGUIN Angélique	131 voix
- COLIN David	130 voix
- KRILL Nicole	129 voix
- GREFF Benjamin	122 voix
- COLIN Luc	121 voix
- BECART Sylvain	120 voix
- JOLY Anaïs	120 voix
- COLIN Sylvie	115 voix
- SIRI Elisabeth	109 voix
- BEDET Pascale	96 voix

Madame KRILL Nicole, doyenne des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Angélique HUGUIN comme secrétaire de séance.

DEL 09/2020 ELECTION DU MAIRE

1^{er} TOUR

- **CANDIDAT(S)**

David COLIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité Absolue : 5

A (ont) obtenu(s) :

David COLIN	8 voix
Pascale BEDET	1 voix

Monsieur David COLIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été installé.

DEL 10/2020 DETERMINATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Maire rappelle que la détermination des postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Monsieur le Maire propose d'élire 3 postes d'adjoints et de voter à bulletin secret.

Par 6 bulletins POUR, 3 bulletins CONTRE, 1 Bulletin BLANC, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

DEL 11/2020 ELECTION DES ADJOINTS

1/ Election du 1^{er} Adjoint

1^{er} TOUR

- **CANDIDAT(S)**

Angélique HUGUIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité Absolue : 4

A (ont) obtenu(s) :

Angélique HUGUIN	7 voix
------------------	--------

Madame Angélique HUGUIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} adjointe et a été installée.

2/ Election du 2^{ème} Adjoint

1^{er} TOUR

- **CANDIDAT(S)**

Anaïs JOLY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité Absolue : 4

A (ont) obtenu(s) :

Anaïs JOLY 6 voix

Madame Anaïs JOLY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2ème adjointe et a été installée.

3/ Election du 3ème Adjoint

1^{er} TOUR

- **CANDIDAT(S)**

Sylvie COLIN
Benjamin GREFF

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité Absolue : 5

A (ont) obtenu(s) :

Sylvie COLIN 5 voix
Benjamin GREFF 3 voix

2ème TOUR

- **CANDIDAT(S)**

Sylvie COLIN
Benjamin GREFF

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité Absolue : 5

A (ont) obtenu(s) :

Sylvie COLIN 5 voix
Benjamin GREFF 4 voix

3ème TOUR

- **CANDIDAT(S)**

Sylvie COLIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletin blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 8

A (ont) obtenu(s) :

Sylvie COLIN	7 voix
Benjamin GREFF	1 voix

Madame Sylvie COLIN ayant obtenu la majorité relative est proclamée 3^{ème} adjointe et a été installée.

DEL 12/2020 INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

Considérant que le maire perçoit de droit, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de délibérer, une indemnité de fonction dont le montant est fixée à l'article L2123-23 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, fixe au taux de 9.9 % de l'indice brut terminal le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.